
Naissance de l'UNESCO.

Numéro d'inventaire : 1979.34375 (1-2)

Auteur(s) : René Cassin

Type de document : article

Éditeur : Réalités

Date de création : 1946

Description : 2 exemplaires.

Mesures : hauteur : 316 mm ; largeur : 238 mm

Mots-clés : Organisations et coopération internationales

Filière : aucune

Niveau : aucun

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2+1

ill.

Lieux : Paris

NAISSANCE DE L'U.N.E.S.C.O.

par RENÉ CASSIN,

ancien Commissaire national à l'Instruction publique. Vice-Président du Conseil d'Etat.

LE 19 novembre 1946 s'ouvre, à la Sorbonne, la première conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dénommée, par abréviation de l'appellation anglaise : « U. N. E. S. C. O. » Les quarante-quatre nations fondatrices se sont réunies il y a un an à Londres, citadelle de la résistance des peuples libres, pour élaborer la charte de la nouvelle institution. C'est Paris que leurs suffrages unanimes ont choisi comme siège de celle-ci. Le déplacement du centre de gravité des affaires politiques internationales s'est manifesté par l'installation de l'Organisation des Nations Unies dans le Nouveau Monde, à proximité de New York. Aussi la décision qui a maintenu dans l'ancien monde et dans Paris, « capitale de la sociabilité humaine », le foyer central des activités d'ordre intellectuel, scientifique, artistique et éducatif, revêt-elle une grande portée. C'est à la fois la reconnaissance du grand rôle historique de l'Europe et un acte de confiance dans les inépuisables facultés de renouvellement et de rayonnement spirituel d'un pays où s'est toujours affirmée une vocation pour l'universel.

Comment le peuple français ne ressentirait-il pas d'autant plus fortement la responsabilité que lui impose la présence permanente de la première des nouvelles grandes organisations spécialisées des Nations Unies ? L'accueil déjà fait à M. Julian Huxley, secrétaire général de la commission préparatoire, installé au Majestic avec tous ses collaborateurs, et les manifestations organisées pour le « mois de l'UNESCO » en collaboration avec le gouvernement français témoignent de l'importance attachée à l'établissement d'une réelle solidarité intellectuelle et morale de l'humanité non seulement par une élite restreinte, mais par tous ceux qui veulent réellement atteindre les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité.

On ne saurait trop souligner, en effet, le changement d'optique et l'élargissement considérable de l'horizon survenus depuis la seconde guerre mondiale. L'organisation de la coopération intellectuelle n'avait pas même été envisagée par les auteurs du pacte de la Société des Nations ; l'Institut international fonctionnant à Paris depuis 1924 sur l'initiative française, très faiblement doté, n'a pu, malgré la clairvoyance de ses inspirateurs, convaincus de la nécessité de créer, selon l'expression de Paul Valéry, « une société des esprits », aborder avec succès qu'un certain nombre de points limités, inaccessibles à de larges couches. Au contraire, l'UNESCO a été immédiatement conçue comme une des institutions maîtresses de la nouvelle organisation bâtie par les Nations Unies. Les gouvernements des États signataires de sa charte n'ont pas hésité à déclarer, au nom de leurs peuples, « que les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », « qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples ». Ce n'est donc plus la « coopération intellectuelle » — terme malheureusement abstrait qui ne parle pas aux foules — que l'UNESCO s'assigne pour seul but. C'est la connaissance et la compréhension mutuelle des nations, c'est l'éducation populaire et la diffusion de la culture, c'est enfin le maintien, l'avancement et la diffusion du savoir.

La première conférence va avoir naturellement pour objet de statuer en toute liberté sur le programme de travail, immédiat ou de longue haleine, dont la commission préparatoire a élaboré avec soin les grandes lignes, en s'appuyant sur l'avis des éducateurs, des savants, des écrivains, artistes et vulgarisateurs les plus réputés. Elle devra également procéder à l'élection des dix-huit membres du conseil exécutif et à la désignation du secrétaire général. Mais elle aura surtout à imprimer à l'UNESCO une orientation générale. Parmi les principes qui devront, à notre avis, inspirer celle-ci, le premier, déjà affirmé par l'acte de 1938, est l'universalité. Tous les États membres de l'O. N. U. possèdent le droit de faire partie de l'UNESCO. Actuellement, toutes les civilisations sont déjà représentées : mais au nombre des éléments slaves ne figure pas encore, lacune capitale, l'U. R. S. S., et il y a d'autres vides sensibles parmi les nations latines et germaniques.

Le second principe, lié au premier, c'est l'indépendance spirituelle. L'UNESCO travaille à servir les buts de paix, de justice, de liberté, de dignité et de prospérité humaines pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée, et doit avoir avec celle-ci et les autres organisations spécialisées des liens d'ordre financier et technique. Mais elle ne saurait imposer à ses membres un credo ou une philosophie uniforme et devenir un agent de propagande politique.

Le troisième principe, découlant à son tour du précédent, c'est que l'UNESCO doit travailler, non seulement dans l'espace, mais en profondeur, c'est-à-dire pour les peuples, avec l'appui des gouvernements, des commissions nationales et des groupements nationaux et internationaux les plus qualifiés pour traduire les aspirations et les vœux, soit de leur nation respective, soit des hommes, au-dessus des frontières, par la similitude de leurs préoccupations d'ordre éducatif, scientifique et culturel.

L'UNESCO aura enfin à cœur d'affirmer, par des faits, l'unité et l'autonomie de son action. Pas plus qu'aucun autre organe universel, elle ne peut se borner à être un agent de coordination d'activités nationales. Elle a vocation, comme représentant un des aspects des activités les plus élevées de l'homme, à avoir des initiatives propres, supranationales. L'intelligence, le sens du beau, le goût du vrai et du bien ne constituent-ils pas le meilleur « ciment » d'une société humaine digne de ce nom ?

